

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg |
| Herausgeber: | Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles |
| Band: | 3 (1881-1883) |
| | |
| Artikel: | Notice sur l'établissement de pisciculture créée par M. Devevey à Chenaleyre près Belfaux (canton de Fribourg) |
| Autor: | Gremaud, A. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-306695 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

N O T I C E
S U R
L'ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE

CRÉÉ PAR

M. Devevey à Chenaleyre près Belfaux (canton de Fribourg).

(Communication faite par M. **A. Gremaud**, ingénieur.)

(Voir Planche I.)

Ainsi que tous ceux qui se sont occupés de pisciculture, M. Devevey a eu à subir dès ses débuts une période de tâtonnements et d'essais qui, du reste, ne sont pas restés infructueux, puisqu'ils lui ont permis de s'édifier sur une foule de détails d'une grande utilité pratique.

L'établissement de pisciculture créé par M. Devevey en 1878 se trouve à Chenaleyre, à $1 \frac{1}{2}$ kilomètre à l'ouest du village de Belfaux, situé à environ 5 kilom. de Fribourg et desservi par une station du chemin de fer Fribourg-Yverdon.

Tourné au midi, abrité contre les vents du nord et dominé par une colline boisée, l'emplacement est bien choisi. Un vallon resserré et ombragé, au fond duquel coule de l'ouest à l'est un petit ruisseau alimenté par des sources, a permis d'établir les bassins et les étangs

dans des conditions économiques. Le débit de toutes les eaux réunies est en moyenne de 1200 litres à la minute. La température des eaux servant aux incubations est de 9° centigrades, et celle des eaux du ruisseau serait, d'après M. Devevey, de 12°. Il faut admettre qu'il s'agit ou de la température moyenne de l'année, ou bien de celle de l'époque (26 avril 1883) où ces renseignements nous ont été fournis.

Quant à la qualité des eaux, l'analyse (*) a démontré qu'elles sont favorables à l'élevage du poisson.

Grâce à la pente du terrain (7 %), les bassins d'élevage, au nombre de 8, ont pu être disposés en différents étages et peuvent, en outre, communiquer entre eux, tout en étant indépendants les uns des autres. Les étangs peuvent être facilement mis à sec par une bonde spéciale de vidange placée au fond. Pour le trop plein et pour éviter que les eaux se déversent, il existe un tuyau de décharge. Ce tuyau, placé à une certaine hauteur, fait que l'eau en tombant s'aére encore. Cette hauteur varie de 1^m à 2^m 50.

Les bassins sont les suivants :

- A. Bassin à crevettes pour nourriture ;
- B. Etang d'alevinage ;
- C. Etang d'alevinage ;
- D. Etang d'alevinage ;
- E. Etang d'alevinage ;
- F. Etang pour truites d'un an ;
- G. Bassin pour l'éclosion tardive des œufs de grenouilles, situé au nord, alimenté par des eaux souterraines ;

(*) Il résulte de cette analyse, faite par M. Cuony, pharmacien, président de la Société, que les eaux sont absolument exemptes de nitrates, de nitrites, de sels ammoniacaux, et en général de toutes traces de matières organiques. Elles contiennent, par contre, une quantité assez considérable de carbonate de chaux tenu en dissolution dans un excès d'acide carbonique libre.

H. Bassin pour nourriture : crevettes, œufs de grenouilles, etc. ;

I. Bassin pour nourriture ;

K. Bassin pour nourriture ;

L. Etang pour l'éclosion des œufs de poissons blancs, carpes, chevannes ;

M. Etang pour truites de 2 ans ;

N. Bassin pour nourriture ;

O. Bassin pour nourriture ;

P. Etang pour truites de 3 ans ;

Q. Etang projeté pour truites de 4 ans et plus.

Pour la chambre d'incubation désignée sur la planche par la lettre R, on a utilisé une ancienne grotte taillée dans la molasse.

La profondeur des bassins varie de 1^m à 3^m,50. Ils sont établis dans le thalweg de la vallée au moyen de barrages formés de terre et de fascines. (Voir profil en long, pl. I.)

Voici les notes qui nous ont été fournies par M. Devevey, ancien propriétaire (*), sur l'exploitation de son établissement.

Il faisait éclore annuellement 80 à 100,000 œufs de grandes truites des lacs. Ces œufs provenaient en partie de la pêcherie de la Poissine, sur la rivière de l'Arnon, près de Grandson, et de la pêcherie des Dailles, située sur les bords de l'Aubonne, près d'Allamann. Ces deux pêcheries appartiennent à l'Etat de Vaud, qui prête son concours bienveillant aux pisciculteurs suisses.

M. Devevey faisait en outre éclore cinquante mille œufs de truites provenant de son établissement. Là, comme ailleurs, l'incubation suit sa marche régulière. La perte observée chaque année peut s'élever de 5 à 8 % sur les œufs mis dans les bassins d'incubation, et

(*) Cet établissement est aujourd'hui exploité par M. Alphonse de Boccard.

elle est sur les alevins, à partir du jour de leur éclosion à celui de la résorption de la vésicule ombilicale, de 10 % environ.

Aussitôt que les alevins avaient résorbé la vésicule ombilicale, ils étaient versés dans des bassins où ils restaient un an ; là ils trouvaient une quantité d'insectes qui suffisaient amplement à leur nourriture.

Les truites d'un an et plus étaient nourries :

1^o de têtards de grenouilles que M. Devevey élevait dans des bassins spéciaux. Ces bassins sont situés dans différentes expositions, afin de hâter ou de retarder les éclosions.

Comme on peut le voir sur la planche, ces bassins longent les étangs qui contiennent les truites à nourrir ; l'enlèvement d'une bonde adaptée à la partie la plus basse du bassin laisse couler l'eau chargée de têtards de grenouilles dans l'étang où sont les truites.

Les œufs de grenouilles étaient recueillis par M. Devevey dans les marais et les fossés environnant l'établissement ;

2^o de crevettes d'eau douce, élevées en quantité prodigieuse dans des bassins spéciaux et nourries au moyen de feuilles mortes de saule, de peupliers, de hêtres, etc. Ces étangs, comme les précédents, communiquent avec les étangs à truites ;

3^o de goujons qui peuplent les étangs et qui proviennent du lac de Neuchâtel. Ils ont trouvé dans les eaux de Chenaleyre toutes les conditions favorables de reproduction, car c'est par milliers qu'on les compte, lorsqu'on vide les étangs pour le classement des truites ;

4^o de carpes, verrons, chevennes, reproduits dans un bassin spécial. La quantité de petits poissons ainsi obtenus est incalculable ;

5° à partir du mois de mars, d'escargots recueillis par des enfants et payés à raison de fr. 6 les 100 kilos. Les escargots dont la coquille est brisée sont jetés dans les étangs et aussitôt mangés par les truites.

Par ces moyens simples et économiques, les truites atteignent annuellement une longueur de 10 centimètres et même plus.

Nous regrettons de ne pouvoir donner des détails sur le rendement de cet établissement. Nous comptons combler cette lacune dans le prochain bulletin, car jusqu'alors le nouveau propriétaire aura fait les expériences nécessaires pour nous renseigner sur ce point et sur d'autres encore, afin de pouvoir compléter notre travail sur cette branche d'industrie qui mérite d'autant plus la sollicitude des autorités et des hommes dévoués à leur pays, que dans ce moment-ci l'on s'occupe de l'introduction de nouvelles industries dans le canton de Fribourg.

ESTABLISSEMENT DE PISCICULTURE

A

CHENALEYRE

PRÈS DE

BELFAUX

1 : 2000

